

CENSEUR

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

A Lyon, au bureau du journal, quai Saint-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2^e.
A Paris, chez MM. Lepelletier-Bourgoin, office-correspondance, place de la Bourse, n° 6, au 1^{er}, et chez M. Degouve-Denuncques, rue Lepelletier, n° 3.

PRIX :

46 francs pour 3 mois, Hors du département
32 francs pour 6 mois, du Rhône, 1 franc de
64 francs pour l'année. plus par trimestre.

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, et dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 9 juin 1840.

La gauche est divisée ; quelques hommes jeunes et des plus intelligents se séparent de M. Odilon Barrot dont l'influence décroît rapidement depuis quelque temps. MM. de Corcelles, Lherbette, de Tocqueville, de Beaumont ne jugent pas nécessaire de s'inféoder à M. Thiers et de devenir la chair de sa chair. Cette rupture ne date pas d'aujourd'hui ; c'est seulement la déclaration qui est récente. La souscription pour les funérailles de l'empereur en a été le principal mobile.

Nous avions dit les premiers que cette souscription ne pourrait être qu'un objet de dissensions ; que c'était établir une lutte entre le pouvoir parlementaire et le pouvoir de tous ; qu'une pareille lutte ne devait pas s'engager sur un objet aussi peu sérieux ; que les ridicules partisans des neveux, cousins ou petits-cousins du grand homme s'en feraient un argument en faveur d'une opinion qui n'a pas de racines dans le pays ; qu'après tout, si la souscription était possible, ce n'était pas à un ministère qui prétend respecter si profondément la puissance de la majorité à provoquer ceux qui lui jetaient la pierre.

Voilà ce que nous disions, et le ministère a compris, au bout de quelques jours, que la situation qu'il allait créer était en effet trop dangereuse, et M. de Rémusat, dans son exposé de motifs devant la chambre des pairs au sujet du projet de loi des cendres, a dit, dans le but de se séparer des souscripteurs, que, s'il en était besoin, la chambre des députés ne se refuserait pas à voter des crédits supplémentaires. Il faut que M. de Rémusat ait vu dans la manifestation provoquée par les amis de M. Thiers un danger bien imminent, pour avoir ainsi engagé le parlement qui n'avait rien promis encore. La prétention de M. Rémusat, qu'on y pense bien, n'irait à rien moins qu'à substituer au régime des lois le régime des ordonnances, puisque le ministère, confiant dans les chambres, pourrait d'avance se donner carte blanche pour les dépenses à faire. Or, en matière de finances, nous nous souvenons encore des pots-de-vin qui ont déshonoré certaines administrations.

Une autre cause de mécontentement pour une portion de la gauche, c'est la soumission des organes de cette fraction à M. Thiers. Le *Constitutionnel* lui appartenait ; le *Siècle* lui est maintenant acquis, ainsi que le *Courrier* ; le *Messager* a été acheté ostensiblement par lui ; le *Moniteur parisien* est payé sur le budget ; enfin le *Temps* le défend à tort et à travers, comme Henri IV aimait Crillon. Des émissaires ont voulu acquiescer pour le compte du même maître le *Commerce*, et c'est parce que les bonapartistes se sont montrés plus généreux que le dépositaire des fonds secrets que cet organe a échappé au cabinet. Il n'est pas jusqu'au *National* que le chef du ministère n'ait essayé par certains agents officieux d'amortir, sinon de soumettre tout-à-fait à son influence. On peut juger si de ce côté il a réussi.

Quoi qu'il en soit, M. Lherbette a dénoncé vivement cet accaparement de tous les organes de la gauche ; et en effet, comme il l'a dit justement, la gauche proprement dite n'a plus à Paris un seul organe, tout est cédé à M. Thiers, tout se fonde en lui. On aurait tort de crier à la corruption ; parmi ces bonnes âmes qui se dévouent au ministre, il en est qui sont très-candides, mais qui ne peuvent résister à un gracieux sourire. Tel journaliste qui s'est cru inébranlable se sent enivré, transporté, si le ministre lui donne la main et l'appelle son cher ami. Tel député qui a obtenu un tableau pour l'église de son village, ou la croix d'honneur pour le plus influent de ses commettants, se croit obligé de voter comme le ministère, pour lui prouver qu'il sait reconnaître un bon procédé.

La proposition Remilly est enterrée suivant l'expression de M. Jaubert. Il faut rendre cette justice à la gauche que ses représentants dans la commission ont montré plus de vigueur à soutenir la proposition et ses conséquences, que n'en a montré la gauche presque tout entière à l'appuyer dans la chambre ou dans les bureaux. Ce qui a amené la chute de cette proposition, c'est l'examen, où est entrée la commission, de toutes les incompatibilités qu'il était utile et nécessaire de prononcer. Un député de la Charente s'était appliqué à développer un système qui devait exclure de l'assemblée élective tous les chefs de corps, tous les chefs de service amovibles et révocables, à part les fonctions qui s'exercent à Paris.

Deux députés du centre, MM. Duchâtel et Jacques Lefebvre, adversaires déclarés de toute réforme, ont repoussé cette proposition, et, en général, toute incompatibilité nouvelle.

Trois députés, MM. de Mornay, Havin et Maurat-Balange, le rapporteur, ont appuyé la proposition.

M. Ganneron, après de longues hésitations, a refusé d'adopter le système proposé, attendu que l'adoption de ces incompatibilités nouvelles entraînerait la dissolution de la chambre, et il s'est joint aux autres membres de la majorité, MM. J. Lefebvre, Dupin, A. Passy, Duchâtel. Une majorité de six voix a également repoussé la proposition d'une indemnité pour les députés pendant la durée des sessions.

D'après ces dispositions de la commission, d'après l'intention du ministère de gagner du temps, d'après le peu

de succès que M. Lherbette a obtenu parmi la gauche éternelle lorsqu'il a interpellé M. Jaubert sur les billets funéraires qu'il a naguère envoyés à des membres de la gauche, en les conviant à prendre part à l'enterrement de la proposition Remilly, il n'est guère douteux que la discussion n'en soit ajournée, ou ne soit pas suivie d'un vote confirmatif.

C'est un échec de plus pour la réforme, mais la réforme n'est pas vaincue pour avoir subi quelques défaites. On ne peut pas espérer que la chambre se suicide ainsi de gaité de cœur ; on ne peut pas non plus compter que certains fonctionnaires se laisseront chasser sans avoir fait mille efforts pour rester dans la place. La position est bonne pour eux ; ils savent qu'ils combattent *pro domo sua* ; ils sont payés pour le savoir. C'est en eux une conviction qui doit les frapper à tout instant, et qui décuple leur énergie pour résister. Tandis que les réformistes ne savent pas assez tout l'intérêt, l'immense intérêt qu'ils ont à remplacer cette chambre de monopole par une assemblée moins accessible aux séductions dont le pouvoir dispose.

Le motif présenté par M. Ganneron pour ajourner la proposition ne doit pas être oublié. Il n'est pas hostile à la réforme proposée à cause de la réforme elle-même, mais parce que l'adoption de cette réforme entraînerait une dissolution. Ainsi, M. Ganneron, l'ami du ministère, reconnaît que la chambre a pour base de si grands abus, qu'en supprimant les abus, l'édifice serait assez ébranlé pour devoir être démoli. Ces conclusions sont-elles donc plus flatteuses pour la chambre que les conclusions de la minorité de la commission ?

Nous avions prévu que M. Thiers ne donnerait aucune satisfaction à l'opinion ni sur les hommes, ni sur les choses, et qu'il continuerait à suivre les anciens errements ; nos prévisions sont confirmées en tous points. Nous publions aujourd'hui, d'après le *Moniteur*, les divers changements qui viennent de s'opérer dans les préfectures, ils se bornent à des mutations de résidence ; des préfets fort impopulaires ont été favorisés, on les a envoyés dans des préfectures plus importantes ; on n'a pas même osé destituer M. Petit de Bantel, il quitte le département de l'Arriège pour le département du Cantal, il va de Foix à Aurillac.

Le *Journal des Débats* avait pris les préfets sous sa protection. Il avait annoncé formellement que le ministère ne pourrait pas reconstituer le personnel sans désorganiser l'administration. Le ministère a compris que s'il voulait ne pas être congédié, il fallait conserver MM. les préfets ; il a agi en conséquence. Nous pouvons maintenant regarder comme inamovibles les préfets qui se rendent odieux à leurs administrés ; nous pouvons aussi nous attendre chaque jour à apprendre que de nouvelles collisions auront été terminées, comme à Foix, à coups de fusil. Aux prochaines élections, nous nous trouverons en face des mêmes manœuvres, et la corruption pourra, comme par le passé, couler à pleins bords sans qu'on puisse y apporter remède.

On lit dans le *Journal de Saint-Etienne* :

M. le duc d'Orléans et M. le duc d'Aumale ont traversé aujourd'hui, à quatre heures et demie, notre ville, se rendant à Paris.

Les princes ont mis pied à terre devant la poste. M. le préfet, M. le général commandant la division militaire, M. le maire provisoire et M. le procureur du roi ont été aussitôt saluer les princes, autour desquels s'est formé un groupe nombreux de citoyens de toutes les classes.

Le prince a invité chacun à se couvrir. « Vous m'obligerez, Messieurs, a-t-il dit très-gracieusement, et je vais vous donner l'exemple. » Alors une causerie familière et tout affectueuse s'est engagée entre le prince et les personnes qui l'entouraient. On a parlé beaucoup de l'expédition, des Arabes, d'Abd-el-Kader, de nos soldats, de leur bravoure, de leurs dangers, de leurs fatigues.

« Il y a bien un peu de notre faute dans tous ces dangers, a dit le prince. Si l'émir peut mettre aujourd'hui sur pied 4,000 hommes de troupes régulières, exercées à l'européenne, manœuvrant comme des Français ; si, avec ces 4,000 hommes, il traîne à sa suite 10,000 Arabes qui lui obéissent par la peur d'être fusillés ; si enfin Abd-el-Kader joue le rôle d'un souverain fort et puissant, c'est que nous l'avons bien voulu. »

« Il en est de nos traités avec Abd-el-Kader comme si nous avions élevé une forteresse tout exprès pour nous donner le plaisir de monter à l'assaut. »

« Nous avons trouvé sur des soldats d'Abd-el-Kader, a dit encore le prince, des états de paie dressés avec une régularité telle que nos fourriers français n'en ont pas de mieux tenus. »

« Quelque chose de plus triste à dire, a ajouté le prince, c'est le nombre considérable de cartouches françaises et de fusils français et anglais qu'on a pris sur les Arabes. » Et, à ce sujet, le prince a fait connaître un fait curieux concernant particulièrement notre ville de Saint-Etienne : « Les fusils anglais, a-t-il dit, appartenaient aux troupes irrégulières. Quant aux troupes régulières, leurs fusils français étaient tous de la fabrique de Saint-Etienne. »

Après cette causerie de quelques instants, le duc d'Orléans et le duc d'Aumale ont salué gracieusement leur auditoire et sont remontés en voiture ; les postillons les ont emmenés au grand trot à travers une foule nombreuse de curieux bordant les trottoirs de notre grande et belle rue.

M. le ministre de la guerre vient d'envoyer l'ordre à chaque régiment d'infanterie de la 7^e division militaire

de fournir un détachement de 400 hommes pour l'Afrique. Nous ignorons si pareil ordre a été envoyé à d'autres corps de l'armée.

Nous ne pouvons qu'approuver cette mesure ; le moment est venu de frapper en Afrique des coups décisifs et de nous y consolider ; il ne faut donc pas reculer devant de nouveaux sacrifices.

On lit dans le *Moniteur* :

Par ordonnance du roi en date du 5 juin, M. le baron Maurice Duval, pair de France, préfet de la Loire-Inférieure, conseiller-d'état en service extraordinaire, est nommé conseiller-d'état en service ordinaire, en remplacement de M. Vivien, appelé aux fonctions de garde-des-sceaux, ministre-secrétaire-d'état au département de la justice et des cultes.

Par ordonnance du roi en date du même jour, M. Maurice Duval, conseiller-d'état en service ordinaire, est nommé grand-officier de l'ordre royal de la Légion d'Honneur.

Par ordonnance du roi en date du 5 juin :

M. Gauja, préfet de Maine-et-Loire, est nommé préfet du Pas-de-Calais, en remplacement de M. Nau de Champlouis.

M. Nau de Champlouis, préfet du Pas-de-Calais, est nommé préfet de la Côte-d'Or, en remplacement de M. Chaper.

M. Chaper, préfet de la Côte-d'Or, est nommé préfet de la Loire-Inférieure, en remplacement de M. Maurice Duval, nommé conseiller-d'état en service ordinaire.

M. Bellon, ancien préfet, maître des requêtes au conseil-d'état, est nommé préfet de Maine-et-Loire, en remplacement de M. Gauja, appelé à la préfecture du Pas-de-Calais.

M. le baron Siméon, préfet du Loiret, est nommé préfet de la Somme, en remplacement de M. Onfroy de Bréville.

M. Onfroy de Bréville, préfet de la Somme, est nommé préfet du Loiret, en remplacement de M. Siméon, appelé à la préfecture de la Somme.

M. Rouleaux du Gage, préfet de l'Aude, est nommé préfet de la Nièvre, en remplacement de M. Badoix, décédé.

M. Saladin, préfet de la Drôme, est nommé préfet de l'Aude, en remplacement de M. Rouleaux du Gage, appelé à la préfecture de la Nièvre.

M. Lemarchand de la Faverie, préfet du Var, est nommé préfet de la Drôme, en remplacement de M. Saladin, appelé à la préfecture de l'Aude.

M. Tesseyre, ancien député, est nommé préfet du Var, en remplacement de M. Lemarchand de la Faverie, appelé à la préfecture de la Drôme.

M. Pascal, préfet des Pyrénées-Orientales, est nommé préfet de l'Arriège, en remplacement de M. Petit de Bantel.

M. Petit de Bantel, préfet de l'Arriège, est nommé préfet du Cantal, en remplacement de M. Delamarre.

M. Delamarre, préfet du Cantal, est nommé préfet des Landes, en remplacement de M. Curel.

M. Curel, préfet des Landes, est nommé préfet des Hautes-Alpes, en remplacement de M. Scipion Mourgues, appelé à d'autres fonctions.

M. Hénault, préfet de la Haute-Loire, est nommé préfet des Pyrénées-Orientales, en remplacement de M. Pascal, appelé à la préfecture de l'Arriège.

M. Pagès, sous-préfet de Rethel, est nommé préfet de la Haute-Loire, en remplacement de M. Hénault, appelé à la préfecture des Pyrénées-Orientales.

M. Fresneau, sous-préfet de Redon, est nommé sous-préfet de Cambrai, en remplacement de M. Doumet de Sillas.

M. Doumet de Sillas, sous-préfet de Cambrai, est nommé sous-préfet de Bayeux, en remplacement de M. Villers.

M. Faivre, ancien sous-préfet, est nommé sous-préfet de Bourgneuf, en remplacement de M. Chassoux, décédé.

M. Larue, sous-préfet de Loches, est nommé sous-préfet d'Epernay, en remplacement de M. Dorchy.

M. Laporte (Auguste-Louis-Marie) est nommé sous-préfet de Loches, en remplacement de M. Larue.

M. Combes-Sieyes, sous-préfet de Ploërmel, est nommé sous-préfet de Neuchâtel, en remplacement de M. Mourgues.

M. Mourgues, sous-préfet de Neuchâtel, est nommé sous-préfet de Chalon-sur-Saône, en remplacement de M. Panard.

M. Boncourt, sous-préfet de Saint-Omer, est nommé sous-préfet de Redon, en remplacement de M. Fresneau.

M. Noël de Latouche, membre du conseil-général du Morbihan, est nommé sous-préfet de Ploërmel, en remplacement de M. Combes-Sieyes.

M. Bourdon, sous-préfet de Rochecouart, est nommé sous-préfet de Nantua, en remplacement de M. Durkeim-Montmartin.

M. Durkeim-Montmartin, sous-préfet de Nantua, est nommé sous-préfet de Wissembourg, en remplacement de M. Sido.

M. Sido, sous-préfet de Wissembourg, est nommé sous-préfet de Schelestadt, en remplacement de M. Blanchard.

M. Blanchard, sous-préfet de Schelestadt, est nommé membre du conseil de préfecture du Bas-Rhin, en remplacement de M. Reibell, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Bachelier, avocat, est nommé sous-préfet de Mirecourt, en remplacement de M. Collard.

M. Collard, sous-préfet de Mirecourt, est nommé sous-préfet de Brioude, en remplacement de M. le baron Jeanin.

M. le baron Jeanin est nommé sous-préfet de Vassy, en remplacement de M. Besson.

M. Lerat de Magnitot, sous-préfet d'Apt, est nommé sous-préfet de Sens, en remplacement de M. Lambert.

M. Pons, ancien sous-préfet, est nommé sous-préfet d'Apt, en remplacement de M. Lerat de Magnitot.

M. Doyen, membre du conseil de préfecture du Nord, est nommé sous-préfet de Saint-Omer, en remplacement de M. Boncourt.

M. Gavini, ancien sous-préfet, est nommé sous-préfet de Thiers, en remplacement de M. Reynier.

M. d'Uzer est nommé sous-préfet d'Argelès, en remplacement de M. Davisiès.

M. Davisiès est nommé sous-préfet de Forcalquier, en remplacement de M. Estornal.

M. de Mentque, sous-préfet de Dreux, est nommé sous-préfet de Sarrebourg, en remplacement de M. Boyé.

M. Maréchal est nommé sous-préfet de Dreux, en remplacement de M. de Mentque.

M. Boyé, sous-préfet de Sarrebourg, est nommé sous-préfet de Reims, en remplacement de M. Pagès.

M. Aumassip, sous-préfet de Castel-Sarrasin, est nommé sous-préfet de Vire, en remplacement de M. Lemansel.

M. le baron de Crazanne, ancien sous-préfet, correspondant de l'Institut, est nommé sous-préfet de Lodève, en remplacement de M. Brun.

M. Brun, sous-préfet de Lodève, est nommé sous-préfet de Castel-Sarrasin, en remplacement de M. Aumassip.

M. Bourliand, adjoint du maire de Poitiers, est nommé sous-préfet de Rochechouart, en remplacement de M. Bourdon.

On lit encore dans le *Moniteur* :

Par ordonnance royale en date du 5 juin, M. Lafon-Ladébat, chef de la division des cultes non catholiques, a été nommé maître-des-requêtes en service ordinaire, en remplacement de M. Bellon, appelé à d'autres fonctions.

Par arrêté de M. le garde-des-sceaux, du 5 juin courant, M. Cuvier, maître-des-requêtes en service extraordinaire, a été nommé chef de la section des cultes non catholiques.

En vertu d'une ordonnance royale du 18 mai, a été promu, dans le cadre des officiers de santé militaires, à un emploi de chirurgien aide-major, M. Bernier, chirurgien sous-aide à l'hôpital de Bitché.

(Correspondance particulière du Censeur.)

TOULON, 6 juin. — Nous apprenons à l'instant que c'est bien le 31^e de ligne, en garnison à Marseille, qui doit s'embarquer sur les vaisseaux le *Marengo* et le *Généreux*; que le 53^e est parti de Montpellier pour se rendre à Marseille où deux autres vaisseaux iront le prendre pour le transporter à Alger; que deux autres régiments qui ne sont pas encore désignés seront aussi envoyés en Afrique, et que le total des renforts expédiés sur ce point s'élèvera à 8,000 hommes. Le 53^e ne pourra guère s'embarquer que le 15. On aura beaucoup de peine à caserner toutes ces troupes.

Chronique Lyonnaise.

Samedi matin, vers quatre heures, le sieur S..., propriétaire, demeurant à Lyon, et que l'on croit atteint de monomanie furieuse, s'est transporté chez son gendre, armé d'un sabre dont il lui a porté un coup tel que la lame s'est brisée sur son genou. Heureusement la blessure ne présente aucun danger.

— On a arrêté dimanche deux chevaliers d'industrie qui se donnaient le titre d'agents de police chez des logeurs qu'ils faisaient composer, parce que leurs registres n'étaient pas en règle.

CAISSE D'ÉPARGNE DE LYON.

Lundi 8 juin 1840.

444 versements.....	21,688 f.
95 remboursements.....	25,131
37 nouveaux livrets.....	

Paris, 7 juin 1840.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Le projet de loi sur la translation des restes mortels de l'empereur a été adopté hier par la chambre des pairs, sans discussion. Quelques membres de la pairie, parmi lesquels nous nommerons MM. Viennet et Dubouché, s'étaient inscrits pour parler sur le projet de loi. Mais M. le chancelier Pasquier, celui-là même qui présidait les cours prévôtales de 1815, et qui prit une part si active à l'abaissement de Bonaparte à cette époque, est allé trouver les orateurs inscrits et les a conjurés, au nom de la mémoire de l'empereur, de ne point engager une discussion qui ne saurait donner aucun honneur au projet de loi et pourrait d'ailleurs devenir inconvenante, comme à la chambre des députés. Les nobles pairs se sont résignés et les articles successivement mis aux voix ont été adoptés à l'unanimité et sans discussion. M. Thiers s'est alors levé de son banc et d'un signe de tête a complimenté l'assemblée.

Toutefois l'unanimité s'est désistée au scrutin secret, et trois boules noires sont sorties de l'urne au milieu des murmures et des cris d'indignation de plusieurs pairs; il a été question un instant de faire déclarer, par le président, que ces trois boules noires étaient le résultat d'une erreur, mais cette idée a été abandonnée. M. Pasquier a donné le soir un grand dîner, dans lequel un toast a été porté à la mémoire de l'empereur Napoléon. M. Pasquier ne se souvient-il donc plus de 1815 et du maréchal Ney?

— Dès hier, la *Presse* annonçait la nomination de M. le comte Mathieu de la Redorte, le plus intime des amis de M. le président du conseil, aux fonctions d'ambassadeur près la cour d'Espagne. Bien que cette nomination ne soit pas encore publiée aujourd'hui par le *Moniteur*, elle paraît toujours certaine. M. Thiers a voulu témoigner à M. de la Redorte sa reconnaissance pour des services très-importants qu'il lui a rendus dans des temps très-difficiles. M. de la Redorte a, dit-on, prêté à M. Thiers, sur sa parole, une somme d'un million; c'était bien la moindre des choses que M. Thiers le nommât ambassadeur en Espagne.

Quant à M. de Rumigny, qui jusqu'à ce jour avait occupé ce poste, on assure qu'il recevra, comme dédommagement, l'offre de la légation de Bruxelles, qui serait érigée en ambassade, comme véritable ambassade de famille. C'était du moins le bruit qui circulait hier au soir dans plusieurs salons politiques; mais beaucoup de personnes refusaient d'y croire.

— Il paraît que l'ambassade de Constantinople avait été offerte à M. de la Redorte, qui l'a refusée. Le *Siccle*, qui constate aujourd'hui ce fait, ajoute que d'autres mouvements sont annoncés dans la diplomatie, mais qu'il s'agit en général de simples mutations.

— Le préfet de la Moselle, M. Germeau, qui doit son avancement si rapide dans la carrière administrative à MM. Pasquier et Montalivet, ayant craint un déplacement ou une destitution, s'est rendu auprès de M. Pasquier, qui

lui accorde une protection toute paternelle. M. le grand-chancelier est allé trouver le roi, qui l'a complètement rassuré.

Ainsi M. Germeau, qui a combattu si vivement l'élection de M. de Mornay, alors qu'il était préfet de l'Oise, et qui a montré tant de dévouement pour les élections de MM. Edmond Blanc et Saint-Marc Girardin, restera en paix dans sa préfecture.

— La nuance de l'opposition ralliée qui tient à se séparer de M. Odilon Barrot s'occupe activement de la fondation d'un journal, dont la direction politique serait confiée à l'ancien rédacteur en chef du *Commerce*, M. de Lesseps.

Chambre des Députés.

Fin de la séance du 6 juin.

BUDGET. — MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Chap. 14. Harnachement, 320,253 fr. — Adopté.

Chap. 15. Fourrages, 17,666,706 fr. — Adopté.

Chap. 16. Solde de non-activité, 482,995 fr. — Adopté.

Chap. 17. Dépenses temporaires, 2,231,850 fr.

M. LE COMTE DE LESPINASSE propose et développe l'amendement suivant :

« Il sera porté une augmentation de crédit de cent mille francs à l'article 3, chapitre 17, du budget de la guerre.

« Cette somme sera spécialement destinée à venir au secours des officiers en réforme, qui, ayant plus de 10 ans de service, ne touchent aucune sorte de traitement. » — Rejeté.

Le chapitre est adopté avec une réduction de 3,000 fr. consentie par le gouvernement.

Chap. 18. Subvention aux fonds de retraite des employés, 521,500 fr. — Adopté.

Chap. 19. Dépôt de la guerre et nouvelle carte de France, 377,000 fr. — Adopté.

Chap. 20. Matériel de l'artillerie, 6,983,250 fr. — Adopté.

Chap. 21. Poudres et salpêtres. Personnel, 444,606 fr. — Adopté.

Chap. 22. Matériel, 2,708,604 fr. — Adopté.

Chap. 23. Matériel de guerre, 10,033,000 fr. — Adopté.

Chap. 24. Ecoles militaires, 1,965,280 fr. — Adopté.

Chap. 25. Invalides de la guerre, 2,520,619 fr. — Adopté.

1^{re} SECTION. — Algérie.

M. DE MORNAY : Lors de la discussion des crédits supplémentaires, j'ai cru devoir m'abstenir d'exposer mon opinion. Le canon grondait, et j'ai cru devoir me taire.

Aujourd'hui, après tous les sacrifices d'hommes et d'argent que nous avons faits, après que nous avons répondu à tout ce que le gouvernement nous a demandé dans l'intérêt de notre dignité nationale, je crois qu'il est important d'appeler l'attention du pouvoir sur tout ce qui se passe en Afrique.

Tout ce que nous avons fait jusqu'à présent sera sans doute, malgré de brillants succès, à recommencer encore et sur de nouveaux frais. C'est un sentiment vrai de dignité nationale et de patriotisme qui me détermine à prier le gouvernement de prendre enfin en sérieuse considération les immenses sacrifices auxquels nous avons consenti; je le supplie d'aviser à une nouvelle conduite et de faire en sorte que tant d'hommes et tant d'argent ne soient pas perdus. (Agitation.)

Chap. 1^{er}. Administration centrale, personnel, 66,000 f. — Adopté.

Chap. 2. Administration centrale, 6,000 f. — Adopté.

Chap. 3. Frais d'impression, 10,000 f. — Adopté.

Chap. 4. Etats-majors, 888,585 f. — Adopté.

Chap. 5. Gendarmerie, 67,360 f. — Adopté.

Chap. 6. Justice militaire, 47,264 f. — Adopté.

Chap. 9. Solde et entretien des troupes, 18,294,436 f.

M. BUGEAUD propose et développe l'amendement suivant : « Chap. 9 bis. Il est accordé au ministre de la guerre un crédit de 20 millions pour subvenir aux dépenses de l'organisation de légions de colons militaires de l'Algérie. »

Messieurs, dit-il, M. le président du conseil doit savoir aujourd'hui qu'il n'est pas aussi facile qu'il le pensait naguère de faire la guerre, la guerre heureuse, en Algérie.

L'orateur trouve qu'il y a du danger à garder long-temps 60 ou 80 mille hommes disséminés en Afrique. Napoléon a eu 400 mille hommes disséminés entre l'Oder et le Rhin, et bientôt l'armée a compté 60 mille trainards et 60 mille fricoteurs. (On rit.) C'est le terme militaire.

M. THIERS, président du conseil : Dans la situation de notre armée en Afrique, il est quelques paroles qu'il faut que je dise. Le traité de la Tafna a été une erreur; je l'ai imputée au temps. J'ai toujours posé la question ainsi : Vous qui n'aviez pas besoin de repos, parce que vous étiez la France, parce que vous aviez une armée de 400 mille hommes, deviez-vous laisser le temps de se reposer à un homme qui en avait indubitablement besoin ? Ne vous exposiez-vous pas à le retrouver plus fort ?...

La paix sérieuse n'est pas possible tant que vous n'aurez pas fait entrer la résignation dans le cœur des Arabes par une guerre heureuse. Ces mots me rappellent un devoir; je dirai à l'honorable général, qui a insinué que notre dernière expédition n'a pas été heureuse, je dirai à la chambre : En face de l'Europe, en face du monde, ne soyez pas vos propres détracteurs; ne calomniez pas votre armée; elle a été victorieuse partout, et tous ses combats ont été héroïques. (Bravo! bravo!)

J'ai vu des officiers qui reviennent d'Afrique, je les ai consultés; ils sont désintéressés, Messieurs, car ils n'étaient en Algérie que comme officiers d'état-major. Eh bien ! je les ai vus remplis d'une admiration vraiment patriotique en parlant des vertus guerrières de notre armée et des talents militaires de ses chefs.

Ne croyez pas, Messieurs, que je cède ici à un sentiment de gloire nationale; non, c'est un fait éclatant que je proclame. La sagesse, la patience, la discipline de notre armée sont admirables, son attachement à ses devoirs est sans égal; son courage est égal à celui des plus vieilles bandes. Nos officiers, avec une instruction supérieure à celle qu'on avait il y a vingt ans, ont une bravoure égale et une expérience de la guerre qui s'accroît tous les jours. Le spectacle que nous donnons au monde prouve que nous serons, quand il nous plaira, ce que nous étions il y a quarante ans. (Bravo!)

Moi, qui vénère la mémoire du grand homme dont nous venons de reconquérir les cendres, je suis heureux de montrer au monde que si la France n'a plus ce grand homme à sa tête, elle n'en a pas moins de braves soldats, des officiers intelligents, une armée héroïque.

Il est facile sans doute, messieurs, de critiquer les opérations d'un général en chef; mais mon opinion est que, lorsqu'un général est encore à cheval, au centre des opérations, il faut respecter son plan et attendre les résultats. Je sais tout ce qu'on peut dire sur le système de guerre; je sais qu'on peut regarder comme malheureux qu'il n'ait pas été laissé plus de monde à Medeah; mais des ordres viennent d'être donnés : la garnison sera renforcée (très-bien); le brave général Duvivier pourra non-seulement se maintenir, mais rayonner autour de lui. Enfin, messieurs, l'abandon de Tlemcen ne se reproduira pas.

La chambre comprend, d'ailleurs, qu'on ne peut pas astreindre un général à suivre de point en point un plan de campagne préparé dans un cabinet, à Paris, et dont les détails se rapportent souvent à des circonstances qui n'existent plus. Le gouvernement a constamment les yeux et l'attention sur cette grande partie de ses devoirs, l'Afrique. Il sait qu'il y a une question engagée qui n'est pas seulement financière, mais une question de sang français, une question d'honneur national.

Nous ne faisons pas la guerre pour la guerre; nous voulons coloniser, nous voulons créer pour les colons un intérêt européen qu'ils auraient à défendre contre l'intérêt arabe, le jour où nous ne pourrions plus avoir en Afrique une armée de 80,000 hommes.

Nous voulons coloniser, il le faut; mais quels sont les moyens à employer? Savez-vous quel est à mes yeux le tort de tous ceux qui traitent cette question? C'est d'être absolus. Je crois que les colons militaires seront indispensables sur quelques points, mais sur d'autres points ils constitueraient une dépense inutile.

L'illustre général Rognat avait conçu l'idée d'un obstacle dans la plaine de la Mitidja. Il s'agit, je ne dirai pas d'un retranchement, car il ne faut pas faire l'honneur, — honneur un peu douteux pour le budget, — de ces grands noms pour les ouvrages que l'on construit en Afrique, mais d'un fossé avec un mur d'escarpement. Ce projet sourit à tous les officiers qui ont visité la plaine. On parle d'une dépense de sept ou huit millions. Derrière ce retranchement vous verriez accourir des milliers de colons.

Nous avons quant ce projet des lumières à acquérir.

En Afrique, Messieurs, nous pourrions avoir un port magnifique; à chaque mètre ajouté à la levée, le mouillage s'étend, et un jour le port d'Alger pourra recevoir une escadre de trente vaisseaux de ligne sous la protection d'un canon invincible.

Messieurs, soyez bien convaincus, vous l'êtes déjà, que le gouvernement ne fait pas en Algérie une guerre barbare; il faut nous défier de ce penchant qui existe en France, penchant déplorable à l'esprit de critique et de dénigrement, et qui fait que lorsque les opérations les plus honorables se poursuivent, lorsque nous nous glorifions de nos succès, on autorise l'Europe à croire que nous mentons. Messieurs, aujourd'hui on ne ment plus en pareille matière; on ne trompe personne.

M. le président du conseil termine en faisant observer que dans tous les temps les infanteries qui ont eu à combattre des cavaleries redoutables sont devenues excellentes, et en disant que, comme école militaire, comme port, comme colonisation, comme vis-à-vis donné à Toulon, l'Afrique, loin d'être pour nous une cause de faiblesse, est une force réelle. (Vive adhésion.)

M. BUGEAUD retire son amendement.

La chambre renvoie le vote du chapitre à lundi.

La séance est levée à six heures un quart.

Chambre des Pairs.

Séance du 6 juin.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER.

La séance est ouverte à deux heures.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la translation des restes mortels de l'empereur Napoléon. Personne ne demandant plus la parole pour la discussion générale, les articles sont successivement adoptés sans discussion.

Résultat du scrutin :

Votants.....	120
Boules blanches.....	117
Boules noires.....	3

La chambre adopte.

EXPÉDITION DE MEDEAH.

RAPPORT DU MARÉCHAL VALÉE.

(Suite.)

En présence d'une armée européenne, je n'aurais pas fait la faute d'attaquer de front une position aussi bien défendue par l'art et par la nature. J'aurais prolongé mon mouvement par la droite jusqu'au point le moins élevé de la chaîne, et j'aurais ainsi tourné les montagnes de Mouzaïa, soit pour me porter directement sur Medeah, soit pour aborder le col par l'arête la moins élevée. Mais dans les circonstances où je me trouvais placé, je pensai qu'une action de vigueur était nécessaire pour porter le découragement dans les masses arabes.

L'émir avait réuni toutes ses forces sur cette position; si l'armée parvenait à l'enlever, nous entrions à Medeah après un succès qui affaiblissait nécessairement la puissance du chef arabe. J'étais, d'ailleurs, certain de réussir; les troupes placées sous mes ordres m'avaient donné trop de preuves de leur valeur et de leur dévouement, pour que je n'eusse pas la conviction qu'elles surmonteraient tous les obstacles. J'avais autour de moi un grand nombre d'officiers sur lesquels je pouvais compter, et j'étais sûr que sur tous les points l'attaque serait menée avec la plus grande énergie.

M. le duc d'Orléans fut chargé d'enlever la position avec sa division. Je plaçai sous les ordres de S. A. R. trois bataillons de la 2^e division. Le reste de cette division et le 17^e léger formèrent une réserve prête à appuyer au besoin les mouvements du prince royal. Je laissai à Mouzaïa la cavalerie et le convoi, et je prescrivis les dispositions nécessaires pour recevoir les blessés dans ce camp.

Le plan d'attaque était dicté par la nature du terrain. L'occupation du piton de Mouzaïa était indispensable; il fallait y arriver par la gauche, de manière à protéger la marche de la colonne qui suivait la route. Mais comme l'attaque devait nécessairement en être difficile, je devais déborder par la droite les positions occupées par les Arabes, en portant une colonne sur la crête par une des arêtes qui prennent naissance au sud-ouest du piton. M. le duc d'Orléans forma sa division sur trois colonnes : celle de gauche, commandée par le général Duvivier, était composée de deux bataillons du 2^e léger, d'un bataillon du 24^e et d'un bataillon du 41^e; elle était forte d'environ 1,700 hommes; elle avait pour mission d'attaquer le piton par la gauche et de s'emparer de tous les retranchements que les Arabes y avaient élevés.

La seconde colonne, sous les ordres du colonel de Lamoricière, était composée de deux bataillons de zouaves, du bataillon de tirailleurs et d'un bataillon du 15^e léger. Cette colonne, forte de 1,800 hommes, devait, dès que le mouvement de la gauche serait prononcé, gravir par une arête de droite, afin de prendre à revers les retranchements arabes et de se prolonger ensuite jusqu'au col.

La troisième colonne, sous les ordres du général d'Houdetot, était composée du 23^e de ligne et d'un bataillon du 48^e. Elle était destinée à aborder le col de front, dès que le mouvement par la gauche aurait forcé l'ennemi à évacuer les crêtes.

La 2^e division et le 17^e léger devaient couvrir les mouvements de la première, protéger la marche de l'artillerie qui suivait la route, et repousser les attaques que les Kabyles devaient, sans aucun doute, diriger contre nos derrières.

Le 12 mai, à quatre heures du matin, dès que le général de Rumigny eut couronné le mamelon qui domine l'entrée de la route, M. le duc d'Orléans commença son mouvement. Les Arabes n'opposèrent aucune résistance jusqu'au plateau du Déjeûner, située à la naissance de l'arête qui suit d'abord la route. On apercevait distinctement sur les hauteurs les mouvements des troupes d'Abd-el-Kader. De tous les points de l'horizon, les bataillons réguliers et de nombreux détachements de Kabyles arrivaient dans les retranchements construits par ordre de l'émir, et, malgré la distance à laquelle nous nous trouvions, il était facile de voir qu'ils se préparaient à une sérieuse résistance. A midi et demi, le prince royal fit faire tête de colonne à gauche au général Duvivier. Les troupes s'élevèrent vers le piton de Mouzaïa par un terrain d'accès extrêmement difficile et sur lequel elles ne pouvaient souvent cheminer qu'en s'aidant avec les mains.

Ce fut un solennel moment que celui où ces braves soldats, dont un si grand nombre ne devait plus nous revoir, s'éloignèrent de nous pour accomplir une des actions de guerre les plus brillantes de nos annales d'Afrique. Nous étions calmes cependant, car à leur tête marchaient le général Duvivier, le colonel Changarnier et tant d'officiers qui, quoique jeunes encore, ont déjà des noms connus dans l'armée.

Dès que cette colonne commença à gravir les pentes du piton de Mouzaïa, elle fut accueillie par une vive fusillade qui la prenait de front et en flanc. Les Kabyles étaient embusqués derrière les rochers presque à pic sur lesquels il fallait monter; ils avaient profité avec une remarquable intelligence, pour cacher leurs tirailleurs, des ravins infranchissables que présente le terrain, et ils avaient construit trois retranchements successifs dont les parapets étaient garnis par de nombreux défenseurs. Le général Duvivier fit rapidement marcher la colonne vers la crête à gauche du piton, sans s'inquiéter des retranchements qui furent débordés et enlevés par ses flancs pendant que la colonne, profitant du passage d'un nuage qui empêchait l'ennemi de l'apercevoir, fit une halte de quelques instants. Elle continua ensuite son mouvement, et en sortant du nuage elle essuya, à demi-portée, le feu de trois autres retranchements se dominant entre eux, et dont le dernier était protégé par un réduit et se reliait, par un retranchement, au sommet du pic où se trouvait un bataillon régulier.

Deux bataillons et des masses de Kabyles défendaient cette position; ils dirigèrent sur nos soldats un feu de deux rangs qui mit hors de combat un grand nombre d'entre eux. Le 2^e, électrisé par l'exemple de ses officiers et entraîné par la vigueur du colonel Changarnier, se précipita sur les retranchements. La charge battit dans toute la colonne et les redoutes furent enlevées. Les Arabes qui occupaient le pic voulurent essayer un retour offensif; mais abordés eux-mêmes avec une vigueur peu commune, ils furent culbutés dans les ravins, et le drapeau du 2^e léger, si connu en Afrique, flotta glorieusement sur le point le plus élevé de la chaîne de l'Atlas. Le général Duvivier échelonna sur la route qu'il venait de parcourir les bataillons du 2^e et du 4^e, et porta le 2^e léger dans la direction du col.

Pendant ce glorieux combat, M. le duc d'Orléans continua à marcher avec les deux autres colonnes. A trois heures, nous arrivâmes à une arête boisée qui prenait naissance à droite du piton et par laquelle je prescrivis de faire gravir la 2^e colonne. Le colonel de Lamoricière s'élança vigoureusement à la tête des zouaves que toute la colonne suivit. Ces braves soldats montrèrent péniblement sur une pente d'un accès presque impraticable. Une première redoute fut débordée et occupée rapidement; une autre fut enlevée par le 1^{er} bataillon de zouaves, et la colonne se trouva séparée par une gorge à pentes abruptes d'un troisième retranchement, d'où l'ennemi dirigea sur elle un feu de deux rangs à demi-portée de fusil.

Le mouvement de cette deuxième colonne avait été aperçu du

col; deux bataillons réguliers et de nombreux Kabyles se portèrent rapidement sur un plateau de roches à pic d'où ils dirigèrent avec un aplomb remarquable un feu de deux rangs sur les zouaves qui marchaient les premiers. Nous eûmes un moment d'anxiété pénible, mais bientôt nous entendîmes la marche du 2^e léger qui débouchait sur les derrières de l'ennemi; les zouaves arrivaient alors au pied du retranchement; par un élan d'enthousiasme, ils se précipitèrent dans l'intérieur, culbutèrent l'ennemi, et quelques instants après les deux colonnes firent leur jonction au point où l'arête qu'avait suivie le colonel de Lamoricière se détache de la chaîne. Les troupes de tous les corps se précipitèrent, avec toute la rapidité que permirent les difficultés du terrain, à la poursuite de l'ennemi, en se dirigeant vers le col. Plusieurs engagements corps à corps eurent lieu; et nos soldats, exténués par les fatigues de cette longue journée, manquèrent quelquefois de force pour tuer les Arabes qu'ils atteignaient.

Dès que la deuxième colonne eut atteint la crête, le prince royal marcha avec le 23^e et le 48^e vers le col. L'ennemi essaya de nous arrêter en démasquant une batterie qu'il avait établie à l'ouest du col, dans une position d'où elle battait d'écharpe la direction de la route. Je fis aussitôt porter en avant la batterie de campagne; et dès qu'elle fut à portée du col, elle commença son feu qui éteignit celui de l'ennemi et facilita à M. le duc d'Orléans l'attaque directe de la position. Le prince royal lança un des bataillons du 23^e en tirailleurs sur la gauche et se porta à la tête de deux autres sur le col, où il arriva au moment même où la colonne de gauche, qui avait marché à sa hauteur, atteignait les crêtes qui le dominent. M. le duc d'Aumale, qui s'était déjà fait remarquer dans plusieurs occasions, voyant que le colonel Gueswiller avait de la peine à suivre cette marche rapide, se jeta à bas de son cheval, força le colonel de le prendre, courut à la tête des grenadiers, et arriva un des premiers sur le col, que les Arabes évacuaient en désordre. Le prince royal fit poursuivre l'ennemi par les trois colonnes réunies. Les bataillons réguliers d'Abd-el-Kader se retirèrent dans la direction de Miliana, et les Kabyles se dispersèrent rapidement.

Pendant que la première division enlevait la position avec tant de vigueur, l'arrière-garde avait à repousser de sérieuses attaques. Lorsque la colonne eut quitté le plateau du Déjeûner, nous aperçûmes sur notre droite de nombreux rassemblements de Kabyles conduits au combat par des cavaliers d'Abd-el-Kader. Ils ne tardèrent pas à descendre avec beaucoup de résolution pour attaquer le centre du corps expéditionnaire. Je fis tirer sur eux quelques obus de montagne; ils se jetèrent alors sur l'arrière-garde, se réunirent à une colonne de 7 à 800 hommes qui arrivait sur notre gauche, et eurent, avec le 17^e léger, le 58^e de ligne et la légion étrangère, plusieurs engagements qui leur coûtèrent beaucoup de monde, et dans l'un desquels le général de Rumigny fut atteint d'une balle à la cuisse.

Dès que le col fut occupé, l'ennemi se retira dans toutes les directions, et à sept heures du soir le corps expéditionnaire prit position sur le col même, en continuant à occuper le piton et les crêtes de Mouzaïa.

Cette belle journée nous coûta des pertes considérables. Après du prince royal, le lieutenant-général Marbot fut frappé d'une balle au genou, qui lui fit une grave blessure. Plus de deux cents hommes furent mis hors de combat dans le 2^e léger. Plusieurs officiers furent tués ou mortellement blessés à la tête des troupes; parmi eux je citerai le brave capitaine Rigodet et le jeune lieutenant Guyon qui, par de brillantes actions, avait acquis dans ce corps d'élite une belle réputation de bravoure et d'habileté. Ils moururent glorieusement en enlevant une redoute. Les zouaves eurent cinquante hommes tués ou blessés; parmi les premiers, on cite le sous-lieutenant Giovanelli, nommé officier depuis quelques jours seulement.

Le 13 mai, j'envoyai une colonne chercher à Haouch-Mouzaïa

la cavalerie et le convoi que j'avais laissés dans le camp. Le 14, un nouveau convoi amena au col tous les approvisionnements destinés à la place de Medeah.

Pendant les deux journées les troupes du génie, habilement dirigées par le colonel de Bellonet, construisirent la route qui devait conduire l'armée à Médéah. Ce travail présentait de graves difficultés: pour nous élever jusqu'au col nous avions suivi la route construite en 1836, et qui se développe avec des pentes facilement abordables sur le versant occidental de la montagne; pour descendre au sud, la pente est beaucoup plus raide et le terrain est composé de roches qu'il fallut entamer au pic pour ouvrir la route; le chemin des Arabes n'était, sur plusieurs points, qu'un sentier où un homme pouvait à peine passer. Abd-el-Kader ayant, depuis longtemps, enlevé les pièces de canon de Médéah, je devais, pour remplir les intentions du gouvernement du roi, conduire dans cette ville un matériel suffisant pour en former l'armement. Quatre jours furent employés à ces travaux, que l'ennemi n'inquiéta que faiblement; il avait besoin de se remettre de l'impression de terreur que lui avait fait éprouver la valeur de nos soldats et d'attendre les renforts que l'émir appelait de tous les côtés. Je fis aussi construire sur le col des ouvrages de campagne pour mettre à couvert les deux bataillons que je voulais laisser sur ce point pour assurer notre marche au retour.

Le 16 mai, l'état de la route permettant à l'artillerie de passer, je prescrivis à M. le duc d'Orléans d'aller prendre position au pied de la pente sud, dans le bois des Oliviers. Dès que ce mouvement fut dessiné, l'ennemi vint s'établir sur une arête qui domine ce bois au nord-est; le 23^e de ligne dut occuper cette position pour assurer le passage de la colonne. Le colonel Gueswiller franchit successivement tous les ravins dont l'ennemi profitait pour arrêter sa marche; plusieurs positions furent enlevées à la baïonnette, et les Kabyles qu'Abd-el-Kader avait fait appuyer par deux bataillons réguliers furent rejetés au loin et obligés de se retirer en désordre, après avoir combattu pendant plusieurs heures et éprouvé des pertes considérables. En même temps les zouaves abordaient un bataillon régulier dans le bois des Oliviers et le rejetaient au-delà de la Chiffa. A cinq heures du soir tout le corps expéditionnaire s'établit dans le bois des Oliviers, et je pus reconnaître la position qu'Abd-el-Kader avait choisie pour couvrir Medeah.

De cette ville part une crête qui se termine par des roches à pic à environ une lieue du bois des Oliviers; du pied de ces roches un plan très-incliné conduit jusqu'à la rive droite de la Chiffa; à l'ouest, plusieurs arêtes se détachent de ce chaînon et courent dans la direction du Cheliff; l'une d'elles qui se relève plus loin sous le nom de Gintas, forme la ligne de partage des eaux de ce fleuve et de celles du Boudoumi, affluent de l'Ouâdj. Les pentes, quoique rapides de ce côté, sont cependant abordables. A l'est, au contraire, de nombreux ravins rendent la marche très-pénible; dans cette direction on arrive au chemin des Beni Salah par des escarpements faciles à défendre.

La route du col à Medeah suit, à l'ouest, le pied de cette chaîne de hauteurs sur laquelle l'émir avait placé son infanterie et tous les Kabyles qui restaient encore autour de lui. Plusieurs redoutes avaient été construites sur des escarpements à pic; leur feu empêchait de suivre la route, et une batterie avait été établie à l'extrémité nord du Djebel-Dakla pour arrêter nos colonnes. Abd-el-Kader avait pris position avec toute sa cavalerie au pied du Gintas, et se préparait à nous attaquer pendant que nous aborderions les redoutes du Dakla. Je jugeai qu'en appuyant à droite pour arriver à Medeah par la route de Miliana, nous forcerions l'ennemi à quitter les hauteurs qu'il ne pouvait, sans les plus grands dangers, continuer à occuper dès qu'elles seraient tournées. (La suite au prochain numéro.)

Le Rédacteur en chef, Gérant, responsable F. RITTIER.

LIBRAIRIE MÉDICALE DE CHARLES SAVY, QUAI DES CÉLESTINS, 48.

NOUVELLES PUBLICATIONS.

TRAITÉ DE PATHOLOGIE ET DE THÉRAPEUTIQUE GÉNÉRALES VÉTÉRINAIRES; par Rainard, professeur de pathologie, de médecine opératoire et de clinique à l'école royale vétérinaire de Lyon, membre des sociétés de médecine et d'agriculture de la même ville. — Deux volumes in-8°. — Paris et Lyon, 1840. — Prix, broché: 9 f. 50 c.

CRI DE CONSCIENCE DE L'ALGÉRIE; par A.-G. Rozey, président de la société coloniale d'Alger, lieutenant-colonel de la milice africaine, membre du conseil supérieur de santé, ancien président de chambre de commerce, avec approbation de la société coloniale d'Alger. — Un fort volume in-8°. — Paris et Lyon, 1840. — Prix, broché: 7 f. (2455)

EN VENTE A LA LIBRAIRIE DE CHAMBET AINÉ,
Quai des Célestins, 50.

GRANDE SATURNALE DE 1840. — TRANSLATION EN FRANCE DE LA DEPOUILLE MORTELLE DE NAPOLEON, par le baron H. Ducasse. — Brochure in-12. — 50 c. — Cette brochure, écrite avec un talent remarquable, d'un style pur, concis et élevé, est destinée à produire quelque sensation.

LE TOMBEAU DE NAPOLEON, par Frédéric Soulié. — Brochure in-12. — 50 c.

DUPINIANA ET SAUZETIANA, recueils de bons mots, calembours, rébus et luzzis des députés, pairs, magistrats, littérateurs et artistes de l'époque, découverts et mis en lumière par les hommes d'état du Charivari, les rédacteurs du Corsaire et autres sommités littéraires. — In-32, 2^e édition. — 1 f. (2452)

ANNONCES JUDICIAIRES.

(8430) VENTE, APRÈS DÉCÈS,
Dans la commune de Chavanay (Loire).

Le 14 juin 1840, à 11 heures du matin, il sera vendu audit lieu une filature de soie, à la condensation, de dix tours, en très-bon état, établie d'après le procédé de M. Chambon d'Alais, la chaudière, les bassines, les grands et petits robinets, les grands et petits tuyaux, la marmite et accessoires en cuivre, du poids d'environ 307 kilogrammes; une grande roue, la charpente pour l'établissement, un étouffoir; des bois de lit, paillasses, traversins, hardes, pendule à réveil, montre, chaises, grandes balles, et quantité d'autres objets.

Pour la visiter, s'adresser à Chavanay, à M. Veyre, et à Lyon, pour les renseignements, à M. Vanier, rue Ferrandière, 11.

Cette vente aura lieu en vertu d'une ordonnance de M. le président du tribunal civil de Lyon, en due forme.

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

(2163) ÉTUDE DE M^e BERTIN, NOTAIRE.

Le 14 juin et jours suivants, il sera procédé, sur les lieux, à la vente en détail d'une propriété située à Marcilleux, canton de Lagneu, à cinq minutes du port de Saint-Etienne, sur le Rhône, où s'arrêtent les bateaux à vapeur et à vingt-deux kilomètres de Lyon.

Cette propriété, traversée par une belle route, se compose de maison bourgeoise et bâtiments d'exploitation, d'un beau jardin planté d'arbres à fruits et de terres, prés et bois, d'une superficie de 135 hectares.

Elle est bien située pour la culture du mûrier, pour la pêche et la chasse, et offre des placements avantageux.

Deux voitures publiques et un bateau à vapeur, partant tous les jours de Lyon, offrent un transport prompt et économique aux habitants de Marcilleux.

S'adresser, sur les lieux, et à Lyon, à M. Germain, rentier, quai Saint-Vincent, n° 59, et à M^e Bertin, notaire, place de la Préfecture, n° 7.

(2229) ÉTUDE DE M^e CHEVRIER,

Notaire à Lyon, rue Neuve, n° 1.

SALLE DES CRIÉES DES NOTAIRES DE LYON,
Sise quai Saint-Antoine, n° 31, au 2^e.

Le mardi seize juin mil huit cent quarante, à dix heures du matin, il sera procédé par le ministère de M^e Chevrier, notaire à Lyon, en la salle des criées des notaires, à l'adjudication aux enchères, par la voie de la licitation à laquelle les étrangers seront admis, d'UNE MAISON DE CAMPAGNE sise à Saint-Rambert-l'Île-Barbe, divisée ainsi qu'il suit :

PREMIER LOT.

Le premier lot comprend toute la partie supérieure de ladite propriété. Sa contenance est de 1 hectare 58 ares 18 centiares; on y parvient par un petit chemin qui lie la propriété au chemin de Vaques, lequel aboutit à la grande route de Lyon à Saint-Cyr.

Ce lot, en nature de vigne, terre et luzernière, est entouré de murs sur trois de ses côtés; on y jouit d'une vue des plus agréables, et l'on peut s'y procurer des eaux très-abondantes, à quelques mètres de profondeur.

DEUXIÈME LOT.

Le deuxième lot comprend la partie inférieure de ladite propriété. Sa contenance est de 2 hectares 38 ares 70 cen-

tiares en nature de terre, vigne et luzernière, jardin potager et d'agrément, bosquets, pelouse, salle d'ombrage, fontaine, jet d'eau, etc.

Il renferme: 1^o une jolie maison de maître nouvellement construite; 2^o une autre maison de maître et de vastes logements et dépendances pour le cultivateur.

L'accès de cette propriété est des plus faciles, étant à l'entrée de Saint-Rambert, sur l'arc même du pont de l'Île-Barbe.

NOTA. Les deux lots pourront être réunis en un seul.

S'adresser audit M^e Chevrier, notaire à Lyon, dépositaire du cahier des charges et du plan de la propriété.

ANNONCES DIVERSES.

(8370) A vendre.

UNE MAISON située quai Pierre-Seise, n° 67.

S'adresser, pour le prix, chez M. Blanc, quai Saint-Benoît, n° 46, au 3^e étage.

(8429) A vendre pour cessation de commerce.

UN FONDS DE CAFÉ-CABARET décoré à neuf, pouvant faire une auberge, situé grande rue de la Guillotière. S'adresser à M. Barbotat, rue Mulet, 2.

Service des Omnibus

Des TERREAUX au POINT-DU-JOUR, passant par Saint-Just et les Massues,

DIRIGÉ PAR LE SIEUR DURAND.

Heures du Départ:

Des Terreaux, toutes les deux heures paires, de huit heures du matin à huit heures du soir; du Point-du-Jour, toutes les deux heures impaires, de sept heures du matin à sept heures du soir. (8419)

Depuis 12 années,

M. VERNET, pharmacien, place des Terreaux, 13, EXPÉDIE, VEND EN GROS ET EN DETAIL, les EAUX MINÉRALES NATURELLES de Chateldon, Vichy, Mont-d'Or, Seltz, Contrexeville, Vals, Saint-Galmier, Saint-Alban, Uriage, Bonnes, Barèges, et autres, dont il est dépositaire, ainsi que le prouvent les certificats d'origine de ces eaux. Il tient aussi le dépôt des Eaux minérales artificielles gazeuses, et les vend prix de fabrique. (2799)

LIBRAIRIE DE JURISPRUDENCE ANCIENNE ET MODERNE

DE M^{ME} S. DURVAL,

RUE ET PLACE DES CÉLESTINS, 5, A LYON.

Droit administratif. — En vente :

ÉLÉMENTS DE DROIT PUBLIC ET ADMINISTRATIF, par Foucart. — 2^e édition, 3 vol. in-8°. — 1839.
 QUESTIONS DE DROIT ADMINISTRATIF, par Cormenin. — Nouvelle édition, 2 vol. grand in-8°. — 1840.
 COURS DE DROIT ADMINISTRATIF, par Cotellet. — 3 vol. in-8°. — 1840.
 INSTITUTES DU DROIT ADMINISTRATIF FRANÇAIS, ou Éléments du Code administratif, par de Gerando. — 4 vol. in-8°. — 1840.
 ÉLÉMENTS DE JURISPRUDENCE ADMINISTRATIVE, extraits des décisions rendues par le conseil-d'état en matière contentieuse, par Macarel. — 2 vol. in-8°. — 1840.
 FORMULAIRE MUNICIPAL, par Miroir. — 5 gros vol. in-8°. — 35 fr. au lieu de 45. — Cet ouvrage, un des plus complets sur la matière, est utile surtout aux maires, adjoints et conseillers municipaux.
 LES CODES FRANÇAIS, par Teulet et Urbain Loiseau. — Formats in-8°, in-18 et in-32. — Édition de 1840.
 Cabinet de lecture et d'abonnement aux livres et aux journaux pour la ville et la campagne. (Voir le catalogue général.)

LE RACAHOUT
 ET LES PECTORAUX de NAFÉ
 se vendent à LYON,

Chez VERNET, place des Terreaux ;
 CLARAZ, rue Neuve ;
 ANDRÉ, pharmacie
 des CÉLESTINS,

Et dans les Faubourgs de Lyon :

Chez Vial, à Vaise ;
 Crolat, à Saint-Just ;
 Rouvière, à la Croix-Rousse ;
 E. Gatojre, à la Guillotière.

PATE PECTORALE, SIROP PECTORAL DE
NAFÉ d'ARABIE

Seuls PECTORAUX approuvés et autorisés par un Rapport à la Faculté de Médecine de Paris.
 Pour guérir les RHUMES, Catarrhes, ENROUEMENTS, Asthmes, COQUELUCHEs
 et MALADIES de POITRINE. — A Paris, chez l'auteur, seul propriétaire

DU RACAHOUT DES ARABES

Seul ALIMENT étranger approuvé par l'Académie royale de Médecine.
 Pour rétablir les CONVALESCENTS, les Dames, les ENFANTS, et toutes les
 PERSONNES FAIBLES de la Poitrine ou de l'ESTOMAC.

Au dépôt général des Célestins, à Lyon.

LE RACAHOUT
 ET LES PECTORAUX de NAFÉ
 se vendent, dans
 le département, aux pharmacies de

MM. Arduin, à Amplepuis ;
 Tournier, à Clavières ;
 Fayolles et Dumas, à St-Genis ;
 A. Michel, à Tarare ;
 Brizard, à Thizy ;
 Ayot, à Villefranche ;
 Péraud, à Fourg ;
 Martinet, à Saint-Etienne ;

Et dans toutes les villes des départements.

(2756)

BIBERONS,

PHARMACIE DE VERNET
 Place des Terreaux, 13.

LES BISCUITS

BOUTS DE SEIN, Mamelons en pis de vache et en gomme élastique, clysoirs, clyso-pompes, bougies, sondes, suspensoirs, pois suppuratifs en gomme élastique, taffetas et papiers pour cautères et vésicatoires, serre-bras, serre-cuisses, etc.

DEPURATIFS du docteur OLIVIER, seuls approuvés par l'ACADÉMIE ROYALE DE MÉDECINE, sont employés dans les hospices de Paris, comme étant le remède le plus efficace pour DÉTRUIRE le virus syphilitique dartreux et scrofuleux.

AU MIROIR FIDÈLE.

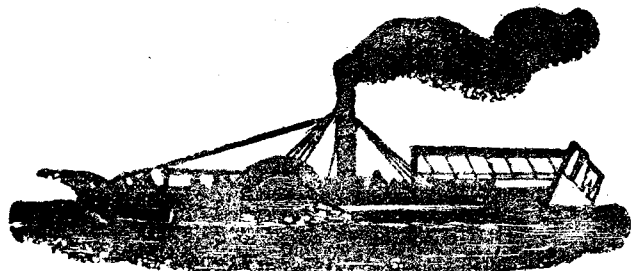
GUICHARD et ARBOD, rue de l'Archevêché, n° 5,
 en face du pont Tilsitt,

Ont l'honneur de prévenir le public qu'ils représentent la maison ANGÉ ET C^o, de Paris, pour la fabrication des parquets mosaïques en bois indigènes et exotiques de toutes couleurs. Ces parquets, confectionnés par des procédés mécaniques, ne laissent rien à désirer pour la beauté et le fini, et surpassent en solidité et en richesse tout ce qui s'est fait en ce genre.

On peut dès à présent en voir plusieurs échantillons, et notamment un parquet de salon tout posé. MM. les amateurs du beau sont invités à prendre connaissance de ces nouveaux produits.

On trouve toujours chez eux un grand assortiment de glaces nues et montées, et glaces de rencontre ; ateliers d'étamage et de dorure sur bois, réparations de vieilles glaces, cadres dorés pour glaces et tableaux. Ils encadrent les gravures, se chargent des poses, transports et emballages. (8352)

BATEAUX A VAPEUR
 DU RHONE.

**Service de l'Aigle.**

DÉPART TOUS LES JOURS A 4 HEURES 1/2 DU MATIN,
 du port de la Charité,

POUR AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES.

BAISSE DE PRIX ;

Pour AVIGNON. — 1^{re}, 20 f. — 2^e, 12 f.

Ces bateaux se distinguent par une grande supériorité de marche, leur bonne tenue et la commodité des emménagements.

Les bureaux sont place de la Charité, n° 12, et quai de Retz, n° 45. (7381)

MALADIES SECRÈTES,

SI ANCIENNES ET REBELLES QU'ELLES SOIENT
 LE FUSSENT-ELLES DEPUIS 50 ANS,

Guéries sans rechute, en un à cinq jours, par la méthode sûre, facile et peu coûteuse du docteur THIVAUD, de Montpellier, breveté.

Dépôt, à Lyon, chez M. BERTRAND, pharmacien,
 place Bellecour, n° 12, près la place Léviste. (2770)

Jeunes Chiens.

Guérison de leurs maladies par un moyen prompt et infaillible, à la pharmacie de Courtois, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque. — A Genève, chez Burkel, droguiste, rue du Terrallié. (2773)

SÉCURITÉ,

COMPAGNIE D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE,
 Autorisée par ordonnance du roi, en date du 15 mars 1838.

Capital social : cinq millions de francs.

Les assurances à l'étrangers sont interdites par les statuts.
 L'agence générale est chez M. ROUSSET jeune, rue des Augustins, 4, à Lyon. (7280)

SERVICE DU RHONE.

COMPAGNIE GÉNÉRALE,
 PROPRIÉTAIRE DES SUPERBES BATEAUX NEUFS

la Sylphide, la Sirène, le Jupiter,
 le Neptune, etc., etc.,

Offrant aux passagers tous les avantages d'une grande supériorité de marche, d'emménagements élégants et commodes,

Partant tous les jours, à 5 heures 1/2 du matin,
 du port de la Charité.

	PREMIÈRES.	SECONDES.
Pour VALENCE,	10 f.	7 f. 50
— AVIGNON,	20	12
— BEAUCAIRE,	22	14
— MARSEILLE,	30	20

Bureaux : quai de la Charité.

(7365)

GUÉRISON

Maladies Secrètes,

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, et de toute acréie ou vice du sang,

Par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné.

Extrait du Codex medicamentarius,

Approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie.

PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage ; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

Prix : 5 fr. le 1/4.

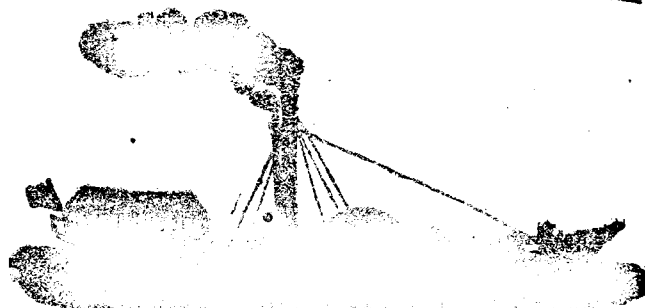
S'adresser, A LYON, A LA PHARMACIE DE LA RUE DU PALAIS-GRILLET, n° 23. — A SAINT-ÉTIENNE, A LA PHARMACIE CHERMEZON, RUE DE LA COMÉDIE. (2788)

(2782) PAPIER FAYARD ET BLAYN

Pour guérir les DOULEURS, RHUMATISMES, BRULURES, CORS, OGNONS et ŒILS-DE-PERDRIX. — Un et deux francs les rouleaux revêtus des signatures de Fayard et Blayn, pharmaciens à Paris. — DÉPÔT GÉNÉRAL A LYON, chez M. MACORS, rue Saint-Jean, n° 30, et chez MM. les pharmaciens VERNET, place des Terreaux ; CLARAZ, rue Neuve ; HUMEL, place du Concert ; ANDRÉ, place des Célestins, dépositaires de remèdes spéciaux.

Un Anglais, depuis long-temps dans les affaires du haut commerce, connaissant les langues suédoise, danoise et française, ayant travaillé plusieurs années à Londres et à Paris, désirerait trouver, dans une maison de commerce ou de banque de cette ville, une place pour y être employé, principalement à la correspondance anglaise et à la comptabilité. Il offre de fournir sur son compte des renseignements satisfaisants.

S'adresser à M. J.-A. Blanc, quai Humbert, 12, ou place du Gouvernement, 3.

**LE VÉSUVÉ**

PARTIRA DE

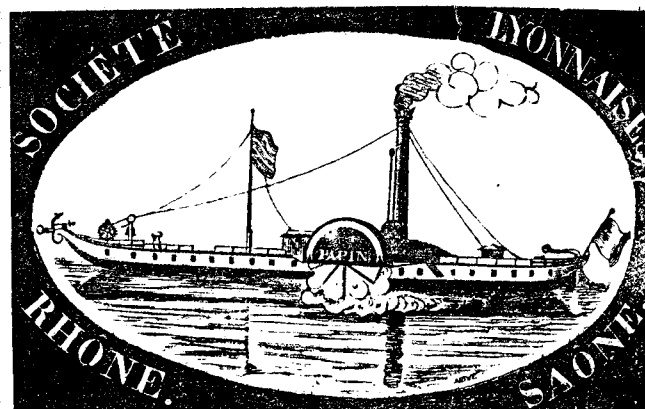
LYON POUR BEAUCAIRE,

Mercredi 10 juin 1840, à cinq heures du matin,
 Quai de la Charité, vis-à-vis la rue de la Reine.

PRIX DES PLACES :

Premières, 20 fr. — Secondes, 12 fr.

Les bureaux sont à Lyon, quai de l'Hôpital, 118. (7399)

**GRANDE BAISSÉ DE PRIX.****LE PAPIN**

DU RHONE,

BATEAU A VAPEUR EN FER

A BASSE PRESSION,

PARTIRA DU PORT DES CORDELIERS.

Mercredi 10 juin 1840,

A 4 heures 1/2 du matin,

POUR

VALENCE, AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES.

Premières places pour AVIGNON, 20 fr.

Secondes places — 12 fr.

Les bureaux sont : port des Cordeliers, 59.

Dépuratif du Sang.
 SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et véruéux, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces ; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrétes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

La public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)
 Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque.

A Vienne, chez M. Mouret fils, épiciier, rue Marchande.
 A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue.
 A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers.

A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épiciier, rue Royale, 1.
 A Villefranche, chez M. Roset, confiseur.
 A Genève, chez Burkel, droguiste, rue du Terrallié.

A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallut. (2774)
 LYON. — IMPRIMERIE DE BOURS VILS, RUE POULAILLERIE, 19.